

Ville d'Herblay-sur-Seine
Val d'Oise

RAPPORT DE PRESENTATION

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 24 MARS 2022

QUESTION N°104

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET DES ACTIVITES CULTURELLES

SERVICE : DIRECTION DES FINANCES / AC

PIÈCE(S) JOINTE(S) : BUDGET PRIMITIF JOINT AU POINT 103

RÉSUMÉ :

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget primitif 2022 pour les activités culturelles lequel s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement : 676 800.00 €

Par principe, les personnes morales de droit public ne sont pas assujetties à la TVA pour l'activité de leurs services administratifs, sociaux, éducatifs, culturels et sportifs, sauf lorsque leur non assujettissement entraînerait des distorsions dans les conditions de la concurrence (art. 256 B du Code Général des impôts). C'est le cas pour les entrées de spectacles et la location de salles au sein du théâtre Roger Barat et de l'Espace André Malraux.

Lors de la séance du Conseil municipal du 15 décembre 2011, l'assemblée délibérante a décidé de la création du budget annexe des activités culturelles du Théâtre Roger Barat (TRBH) et de l'Espace André Malraux conformément aux recommandations de l'instruction comptable M14 pour le suivi des opérations de TVA.

Les recettes du budget des activités culturelles sont celles issues de la billetterie des spectacles, des subventions et de la location de salles. L'équilibre budgétaire de ce budget sera réalisé par une opération comptable à savoir une subvention d'équilibre versée par le budget principal sur ce budget annexe des activités culturelles.

Le projet de budget 2022 des activités culturelles s'équilibre ainsi (à noter que les montants sont hors taxes) :

Section de fonctionnement	676 800,00 €
----------------------------------	---------------------

Dépenses réelles de fonctionnement **676 800.00 €**

Elles regroupent les principales dépenses de fonctionnement suivantes :

* Programmation :	373 500,00 €
* SSIAP :	4 500,00 €
* Fournitures et locations diverses :	51 800,00 €
* Frais financiers :	7 000.00 €
* Maintenances et réparations des bâtiments :	72 300.00 €
* Dépenses de fluides :	60 000,00 €
* Frais de communication :	45 000,00 €
* Téléphonie :	11 400,00 €
* Informatique :	11 600.00 €
* Taxes (Sacem) :	33 200.00 €
* Charges exceptionnelles :	6 500,00 €

Les frais de personnel sont maintenus sur le budget principal.

Recettes réelles de fonctionnement **676 800.00 €**

Elles se composent :

- Des produits des entrées (170 513.18 €)
- Les participations du Conseil départemental du Val d'Oise et de partenaires extérieurs (13 000 €)
- La subvention d'équilibre de la ville (460 000 €)
- Des produits exceptionnels (1 000 €)

Excédent antérieur reporté **32 286.82 €**

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le budget primitif 2022 des affaires culturelles

Examen de cette question en commission des affaires financières du 22 mars 2022.